

DECISION DU PRESIDENT

N°2022-450

Avenant n°1 au marché 2020-02 – Inspection du littoral entre St-Michel-Chef-Chef et les Moutiers-en-Retz pour un programme triennal d’actions et de gestion du trait de côte

Le Président de la Communauté d’Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d’installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l’élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l’arrêté n°324-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bernard MORILLEAU, 1er Vice-Président,
- VU le marché n°2020-02 attribué à la société ISL Ingénierie et notifié le 18/08/2020

CONSIDERANT que toutes les réunions n’ont pas été nécessaires à l’exécution des études et missions du marché.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°1 entre la communauté d’agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la société ISL Ingénierie.

ARTICLE 2 : L’avenant a une incidence financière (- 6 062.50 € HT). Le montant du marché est porté à 121 812.50 € HT soit 146 175.00 € TTC, soit une diminution de 4.74 % (par rapport au montant initial).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l’application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 19 décembre 2022

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD

Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20221219-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 19-12-2022

Publication le : 19-12-2022

Acte mis en ligne le 21-12-2022